

https://snfolcdijon.fr/spip.php?page=article&id_article=302

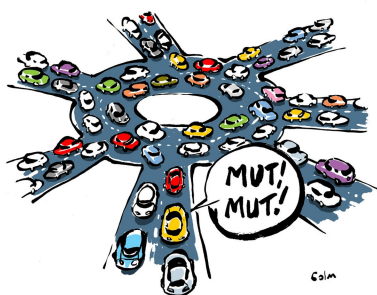
FO

FNEC FP FO

SNFOLC

Les mutations INTRA 2025 commencent le 19 Mars 2025

- Carrière - Mutations - Mutations intra -



Date de mise en ligne : jeudi 13 mars 2025

Copyright © SNFOLC Dijon - Tous droits réservés

Les mutations INTRA 2025 commencent le 19 Mars 2025.

[<https://snfolcdijon.fr/IMG/png/arton40.png>]

Le serveur **SIAM** sera ouvert **du 19 mars 2025 à 12h00 au 3 Avril 2025 à 23h59**. Il est accessible depuis **I-Prof**. Les demandes de **mutations intra-académiques**, ainsi que les demandes de **postes spécifiques académiques** peuvent être formulées sur **SIAM** dans ces dates-là.

Pour les personnels arrivant de **l'INTER**, l'accès à I-prof se fait via I-prof de leur **académie d'origine**.

Si vous ou un de vos collègues demandez une **mutation intra**, ou si vous souhaitez participer au mouvement des **postes spécifiques académiques**, n'hésitez pas à [nous contacter](#) pour **demande des conseils ou des informations**.

La liste des **postes vacants** et celle des **postes spécifiques académiques** ne seront consultables sur le **site de l'académie** que le 19 mars.

Vous pouvez retrouver la [note de service](#) et l'[arrêté](#) pour les mutations intra 2025.

Voici les documents particuliers dont vous pourriez avoir besoin :

Si vous êtes concerné, voici le [formulaire à remplir pour faire valoir un dossier handicap](#).

Si vous avez besoin de postuler à un poste spécifique, retrouvez [l'annexe de candidature pour un poste spécifique](#).

Retrouvez, ici, le calendrier des opérations du mouvement intra académique 2025 :

[https://snfolcdijon.fr/IMG/jpg/calendrier_mut_intra_2025_academie_dijon.jpg]

Le SNFOLC organise des **rendez-vous** et des **permanences** pour vous aider et vous conseiller dans les mutations Intra :

[-] Pour prendre **rendez-vous** selon vos disponibilités, [contactez-nous](#) ! Nous nous occuperons de vous sur un

temps dédié à votre demande.

[-] Pour les permanences, ouvertes à tous, consultez le calendrier ci-dessous :

Chalon sur Saône (71) :

Mercredi 26 mars de 14h00 à 17h00.

Dijon (21) :

Mercredi 26 mars de 14h00 à 17h00.

Auxerre (89) :

Uniquement sur rendez-vous au cas par cas. [contactez-nous](#)

Nevers (58) :

Section à directement contacter

[-] Faites suivre votre dossier avec le **SNFOLC**, compléter notre [fiche de suivi](#) :

<https://snfolcdijon.fr/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png>

Vous avez besoin de plus de renseignements ??? : Le **SNFOLC** vous a préparé [un guide](#) et es là pour vous aider et vous accompagner. Si besoin, [contactez-nous](#) !!! *Vous avez besoin de la liste des groupements de communes ? Du barème d'années passées ? De savoir combien de voeux et dans quel ordre vous devez les faire ? Où se trouvent les différents établissements dans l'académie ? Comment faire s'il y a une erreur de barème ? Quelles pièces justificatives dois-je transmettre pour avoir les bonifications ? [Le SNFOLC est là pour vous aider !](#)*

Guide mutation intra du **SNFOLC** :

<https://snfolcdijon.fr/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png>

Ayez la bonne boussole avec le SNFOLC, préparez vous face au danger de la catamut.

[https://snfolcdijon.fr/IMG/jpg/colm_catamut_03.jpg]